



Accident j'ai touché une voiture avec mon camion

Par **mugi29**, le **17/12/2013** à **22:16**

Bonjour,rrnrJ'ai abimé une voiture avec mon camion, il y a 2 mois, mais ne l'ayant pas remarqué, je ne me suis pas arrêté. Quelqu'un m'a vu et a donc laissé un mot au propriétaire de la voiture.rnrnJ'aimerais savoir à quoi je dois m'attendre ? Je reconnais mes torts mais je n'ai vraiment rien vu et pas senti que j'aivais touché.rnrnJe ne sais pas si je poste au bonne endroit ?rnrn[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **Tisuisse**, le **17/12/2013** à **22:30**

Bonjour,rrnrBonjour et merci sont des formule indispensable à l'égard des juristes qui vont vous répondre.rnrnVous ne pouvez être accusé d'avoir commis un délit de fuite que si vous aviez eu conscience d'avoir occasionné cet accrochage, ce qui ne semble pas être le cas. La procédure utilisée par les gendarmes ou les policiers consiste à demander aux automobilistes de rédiger un constat d'accident destiné aux assurances respectives, et les choses en restent là.

Par **mugi29**, le **17/12/2013** à **22:38**

bonsoir rnj'avais mis le bonjour mais il et vrai que j'ai oublier le merci et je m'en excuse je ne m'en était pas aperçu je suis désoler .rnrnmerci de m'avoir répondu malgré cela .

Par **Lag0**, le **18/12/2013** à **07:37**

[citation]Je reconnais mes torts mais je n'ai vraiment rien vu et pas senti que j'aivais touché.
[/citation]rnBonjour,rnVous reconnaissez vos torts alors que vous n'avez rien vu et rien senti !
C'est étrange...rnPersonnellement, si j'étais sur de ne pas avoir touché la voiture, je ne
reconnaitrais pas aussi vite mes torts, après tout, il est facile de prendre une immatriculation
au hasard et de lui attribuer l'accident.rnOu alors, c'est que vous aviez tout de même un
doute...

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **08:52**

Bonjour,rnPour conforter les propos de Lag0, en tant qu'ancien dirigeant d'entreprises de
transport, j'ai été saisi de dizaines d'incidents de ce type, surtout en région parisienne, avec
témoins bidons...rnIl suffit de saisir la plaque d'un camion (le plus gros possible) de passage et
le tour est joué.rnje n'ai jamais hésité à faire expertiser les véhicules, en tout cas les miens et
résister à toute demande y compris en faisant agiter le spectre du faux témoignage par notre
avocat.

Par **mugi29**, le **18/12/2013** à **16:39**

bonjour rnrnje me suis mal exprimé quand j'ai dit je reconnais mes torts, je voulais dire par là
que si j'ai vraiment touché, j'assumerai mes erreurs. rnrnmerci à vous de me prévenir de me
méfier, je ne pensais pas que certaines personnes auraient osé dire que quelqu'un la touchée
si cela n'est pas le cas. je serais vigilant.rnrnmerci pour ces réponses. rnrnseb

Par **mugi29**, le **13/01/2014** à **17:35**

bonjourrnje voulais vous demander si vous pouviez fermer ce post car j'ai eu ma reponse
rnmerci

Par **jibi7**, le **13/01/2014** à **17:40**

[smile7]rn[fluo]bonjour[/fluo]rndommage de ne pas la partager si elle pouvait être intéressante
pour la communauté motorisée![smile33]

Par **mugi29**, le **14/01/2014** à **16:35**

bonjourrndeessoler bien sur que si elle peut servir encore faut mieux la laisser , je veux juste

éviter le risque d'avoir plusieurs sujet pour la même chose